



**Syndicat National FO des Finances Publiques
SECTION DE LA MOSELLE**

Compte - rendu de la CAPL du 10/11/2016

Liste d'aptitude de B en A année 2017

C'est pas loin du LOTO !!!

FO DGFIP a dénoncé la baisse drastique du volume de promotions pour 2017 et a demandé que la direction locale retienne a minima le même nombre de candidats classés « excellents » que l'an passé (3 candidats classés et 2 promus). En réponse, la Direction a précisé que les potentialités maximum données par la DG pour la Moselle étaient de 1 pour 2017 et a répondu favorablement à notre demande d'inscrire 2 agents en "Excellent".

En réponse à la déclaration liminaire de FO (au verso), l'administration a rappelé l'extrême sélectivité de ce mode de sélection (4,6 % des candidats sont promus au niveau national).

FO-DGFIP a également fait le constat d'un nombre significatif d'agents ayant renoncé à se présenter (8 en Moselle au titre de 2017).

Ces renoncements s'expliquent aussi par la mobilité géographique en lien avec la situation de blocage au niveau des mutations du cadre A.

Pour évaluer le « potentiel » de chaque candidat, la Direction a retenu les critères suivants :

- l'avis du chef de service, très favorable (sinon rien)
- le dossier de CREP (Compte-rendu de l'entretien professionnel) : il doit être parfait
- les aptitudes managériales (savoir se positionner en cadre A)
- la mobilité fonctionnelle et géographique (indispensable)
- le parcours professionnel (les acquis de l'expérience professionnelle)

Face à des dossiers de candidature, objectivement excellents, l'administration a eu cette réponse : « **la participation aux concours est vivement encouragée.** »...

Tout cela pour aboutir à un classement qui n'est que la conséquence des restrictions budgétaires à la DGFIP.

Résultats de la CAPL pour la MOSELLE :

- 2 agents classés « excellents » au lieu de 1 sur le projet de la direction

1/ LEGRIS Sylvaine	SIE HAYANGE
2/ BARDA VEL MELNBARDE Annick	PNSR

- 1 agent classé « très bon ».

KARMANN Marie-Claude	SIE METZ-OUEST
----------------------	----------------